

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

**SESSION 2021**

## **HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE et SCIENCES POLITIQUES**

---

**JOUR 2**

Durée de l'épreuve : **4 heures**

*L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.*

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.

### **Répartition des points**

Dissertation	10 points
Étude critique	10 points

**Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2 ET une étude critique de document(s) au choix parmi les études 1 et 2**

**Il précisera sur la copie les numéros de sujets choisis pour la dissertation et l'étude critique de document(s)**

### **Dissertation 1**

Protéger le patrimoine : une mission impossible ? Succès et échecs de la protection du patrimoine.

### **Dissertation 2**

La connaissance, facteur majeur de développement des sociétés et d'affirmation des Etats.

### **Etude critique de document 1**

En analysant le document et en vous appuyant sur vos connaissances, relevez et présentez les différentes formes de guerre que l'auteur distingue et expliquez, avec des exemples, les logiques de ces affrontements armés.

#### **Document : Elie Barnavi s'interroge sur les guerres d'hier et d'aujourd'hui**

« Clausewitz a été témoin et acteur du début d'une nouvelle ère guerrière, inaugurée par la Révolution française. Conséquence logique de la souveraineté populaire, la levée en masse marque le passage d'un ordre militaire à la nation en armes – et bouleverse le champ de bataille. On ne se bat plus pour le roi, mais pour la nation, idée abstraite qui permet à l'État, un État entendu comme la chose de tous, de mobiliser toutes les ressources humaines et matérielles du territoire qu'il contrôle. Clausewitz comprend cela. Il voit bien pourquoi les armées professionnelles d'Ancien Régime étaient incapables de « monter aux extrêmes » et comment la massification des armées nationales permettait désormais de mener une guerre « absolue » autrement dit libérée de toute entrave et bénéficiant d'une mobilisation sans précédent des ressources humaines et matérielles de la nation. Ce qu'il perçoit moins bien, c'est la capacité de la guerre nouvelle à se muer d'outil de la politique en politique – à absorber la politique elle-même.

En effet, sous les yeux étonnés de l'Europe monarchique, la guerre vient de changer de nature. [...] Elle sera, elle aussi, « totale », et visera moins à établir un nouvel équilibre des puissances qu'à asseoir une domination définitive, ou du moins durable.

Elle supposera la fusion entre le peuple et son armée. Et elle s'habillera désormais des oripeaux<sup>1</sup> de l'idéologie : nation, classe ou race.

La démocratie naît armée. La lutte contre le tyran n'a plus rien à voir avec l'affrontement des princes pour un bout de territoire ou une affaire de succession, la Liberté et la Nation sont des divinités autrement plus exigeantes que la raison d'État. [...]

Il est malaisé d'assigner un *terminus ad quem*<sup>2</sup> à cette période. Pour l'Europe, c'est évidemment la Seconde Guerre mondiale. Elle s'est poursuivie ailleurs [...]. Cette période semble désormais plus ou moins close. La guerre conventionnelle entre États a virtuellement disparu.

Dans un monde qui se cherche un nouvel ordre international, sont apparus ce que l'on appelle dans le jargon des politologues des « guerres asymétriques ». Là encore, c'est une réalité ancienne - après tout, le vocable « guérilla » a été inventé pour désigner la tactique des insurgés espagnols contre l'occupation napoléonienne—, mais une réalité dont l'ampleur et l'omniprésence en font un phénomène caractéristique de notre temps.

La guerre asymétrique est un affrontement entre une puissance militaire et des organisations armées non étatiques. Les guerres coloniales, les guerres postcoloniales comme au Vietnam ou en Tchétchénie, la guerre globale américaine contre le terrorisme, notamment en Afghanistan et un Irak, les guerres d'Israël contre le Hezbollah et surtout, contre les Palestiniens, sont autant d'exemples de guerres asymétriques. [...]

La guerre a changé de nature. Guerre sans front, à l'adversaire difficilement repérable—qu'est-ce qui distingue, vu du ciel, un civil Afghan d'un taliban ? -aux codes illisibles, à la fin improbable, la guerre asymétrique est une impasse intellectuelle et opérationnelle. Car rien, en définitive, ne réussit face à des insurgés qui se trouvent au sein de la population « comme un poisson dans l'eau » (Mao Zedong<sup>3</sup>) [...]

C'est que le but de guerre d'un conflit asymétrique n'a que faire des mentions classiques de victoire ou de défaite [...]. Pour les insurgés, le but n'est pas de vaincre sur le champ de bataille, cela est hors de leur portée, mais dans l'opinion publique locale, internationale et, surtout, celle de l'ennemi. Le vrai champ de bataille est la presse. Militairement, le terrorisme n'est rien ; comme moyen de propagande, il est suprêmement efficace. Enfin et pour toutes ces raisons, le dénouement de la guerre reste indécis. [...] Le champ de bataille est ici secondaire ; ce qui compte, c'est l'arène politique. »

Source : Elie Barnavi, *Dix thèses sur la guerre*, Paris, Flammarion, Café Voltaire, 2014, pp. 26-32. Elie Barnavi est un historien et diplomate israélien, ambassadeur d'Israël en France de 2000 à 2002.

---

<sup>1</sup> Des vieux habits.

<sup>2</sup> Une date après laquelle un fait n'a pu se produire.

<sup>3</sup> Mao Zedong : dirigeant de la République populaire de Chine entre 1949 et 1976.

## Etude critique de document 2

En analysant le document et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez comment l'exemple de la forêt française illustre les différents enjeux de l'exploitation, de la préservation et de la protection de l'environnement.

Document : **Exploiter et protéger la forêt française**

« L'Office national des forêts joue un rôle moteur depuis son invention en 1964 [...]. Ses missions consistent [...], à gérer, protéger la forêt, valoriser la ressource en bois et accueillir le public en forêt. L'ONF a totalement transformé le paysage institutionnel de la forêt française, aussi bien publique que privée, en créant des centres régionaux de la propriété forestière. [...]

Sur les 15 millions d'hectares de la forêt française [...], l'ONF n'en couvre que 10 %, soit 1,5 million d'hectares. Toutefois, cet agent public est parvenu à imposer des « plans simples de gestion » pour toutes les forêts privées possédant plus de 25 hectares. Ces plans présentent les caractéristiques de la forêt telles que le type de bois et les préconisations en termes de coupes et de travaux, pour permettre de réaliser le bilan périodique de la forêt.

Les forêts de l'Etat disposent, elles, d'aménagements forestiers, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Avant même la naissance de l'office public, l'Etat prévoyait déjà la gestion de la forêt sur le long terme, avec ce souci, toujours, de faire bouger les lignes entre le privé et le public. [...]

D'après le géographe [Paul Arnould], "il existe de nombreux conflits à propos des vieux arbres, entre leur conservation et leur remplacement. En effet, les espérances de vie des arbres sont très variables, entre, par exemple, les peupliers et les bouleaux qui dépassent rarement la centaine d'années, et puis d'autres qui peuvent être multiséculaires, [...] tels que les châtaigniers ou les vieux oliviers".

Des conflits qui, selon lui, résident dans l'idée que l'écologie veut garder ces arbres comme support de biodiversité, pendant que d'autres estiment principalement la valeur marchande avec des arbres qui valent énormément. Notamment lorsqu'ils sont utilisés à des fins matérielles, pour le secteur de la tonnellerie<sup>1</sup>. [...]

L'ONF et l'institut national de la recherche agronomique tiennent un programme commun de recherche intitulé "Giono" [...] dont le travail est de connaître les essences qui auraient leur place dans la forêt française pour remplacer celles qui risquent d'être menacées par le dérèglement climatique. [...] Mais il est important, estime alors le géographe, d'avoir aussi à l'idée qu'il existe une grande quantité d'arbres - des écotypes<sup>2</sup> - qui arrive à faire face à des sécheresses prolongées ou à des gels extrêmes. [...]

En tant que membre du comité de l'office national des forêts qui labellise "les forêts d'exception", Paul Arnould estime que "celles-ci sont, dans tous les cas, exploitées d'une manière ou d'une autre".

---

<sup>1</sup> La fabrication de tonneaux.

<sup>2</sup> Sous-espèce s'adaptant à un milieu particulier.

Il est important de rappeler, au passage, que le label "forêt d'exception" n'est pas synonyme d'attribution d'une protection réglementaire. « C'est une nouvelle gouvernance, définit-il, qui permet aux randonneurs, aux chasseurs, aux associations de la protection de la nature de se réunir pour discuter et trouver le meilleur compromis de préservation et de gestion possible. » D'ailleurs, précise-t-il, les écologistes ne s'opposent pas forcément à l'exploitation du bois si elle ne perturbe pas la faune.

Ces forêts dites "d'exception" sont par exemple ces grandes forêts littorales de protection contre le vent et contre le sable dans les Landes -le bassin d'Arcachon à plus grande échelle ; en montagne, souvent menacée par l'érosion, l'office a créé ce qu'elle appelle la restauration des terrains de montagne (RTM) qui a permis de créer des forêts protectrices comme sur le massif de la Grande-Chartreuse ; citons encore, la forêt de Fontainebleau ; de Verdun ou du Val Suzon...[...] »

Source : « Comment mieux protéger notre forêt ? », compte-rendu des propos du biogéographe Paul Arnould au micro de Jean Lebrun, dans *La Marche de l'histoire*, émission de France Inter, publié le 6 juin 2019. <https://www.franceinter.fr/environnement/comment-mieux-protoger-notre-foret>, consulté le 21 Septembre 2020.